



RAPPORT ANNUEL
Sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de
l'assainissement

2018



Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des
Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007

Table des matières

1	Présentation du SMDEA.....	9
2	La Gouvernance du SMDEA.....	9
2.1	L'Assemblée Générale.....	9
2.2	Le Conseil d'Administration.....	10
2.3	La relation avec les usagers.....	10
3	Données générales.....	11
3.1	Présentation du territoire desservi.....	11
3.2	Mode de gestion du service.....	11
	EAU POTABLE.....	13
1	Caractérisation technique du service.....	14
1.1	Estimation de la population desservie (D101.1).....	14
1.2	Nombre d'abonnés.....	14
1.3	Eaux brutes.....	14
1.3.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	14
1.3.2	Achat d'eau brute.....	14
1.4	Eaux traitées.....	15
1.4.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018.....	15
1.4.2	Production.....	15
1.4.3	Achats d'eaux traitées.....	16
1.4.4	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	16
1.4.5	Autres volumes.....	16
1.4.6	Volume consommé autorisé.....	16
1.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	16
2	Tarifification de l'eau et recettes du service.....	17
2.1	Modalités de tarification.....	17
2.2	Facture d'eau type (D102.0).....	18
2.3	Recettes.....	18
3	Indicateurs de performance.....	19
3.1	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	19
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	20
3.3	Indicateurs de performance du réseau.....	22
3.3.1	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	22
3.3.2	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	23
3.3.3	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	23
3.3.4	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	24
3.4	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	24
3.5	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	25
3.6	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	25
3.7	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	25
3.8	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	26
3.9	Taux de réclamations (P155.1).....	26
4	Financement des investissements.....	27
4.1	État de la dette du service.....	27
4.2	Amortissements.....	27
5	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	27
6	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	28
7	Déclinaison à l'échelle des Unités Territoriales.....	29
7.1	Pays de Foix.....	29
7.1.1	Présentation du territoire desservi.....	29
7.1.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	29

7.1.3	Nombre d'abonnés	30
7.1.4	Eaux brutes	30
7.1.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau	30
7.1.4.2	Achats d'eaux brutes	30
7.1.5	Eaux traitées	30
7.1.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018	30
7.1.5.2	Production	31
7.1.5.3	Achats d'eaux traitées	32
7.1.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	32
7.1.5.5	Autres volumes	32
7.1.5.6	Volume consommé autorisé	32
7.1.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	33
7.1.7	Indicateurs de performance	33
7.2	Arize Lèze Volvestre	34
7.2.1	Présentation du territoire desservi	34
7.2.2	Estimation de la population desservie (D101.1)	34
7.2.3	Nombre d'abonnés	35
7.2.4	Eaux brutes	35
7.2.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau	35
7.2.4.2	Achats d'eaux brutes	35
7.2.5	Eaux traitées	35
7.2.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018	35
7.2.5.2	Production	36
7.2.5.3	Achats d'eaux traitées	36
7.2.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	36
7.2.5.5	Autres volumes	37
7.2.5.6	Volume consommé autorisé	37
7.2.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	37
7.2.7	Indicateurs de performance	38
7.3	Haute Ariège	39
7.3.1	Présentation du territoire desservi	39
7.3.2	Estimation de la population desservie (D101.1)	39
7.3.3	Nombre d'abonnés	40
7.3.4	Eaux brutes	40
7.3.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau	40
7.3.4.2	Achats d'eaux brutes	40
7.3.5	Eaux traitées	40
7.3.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018	40
7.3.5.2	Production	41
7.3.5.3	Achats d'eaux traitées	42
7.3.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	42
7.3.5.5	Autres volumes	42
7.3.5.6	Volume consommé autorisé	42
7.3.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	43
7.3.7	Indicateurs de performance	43
7.4	Couserans	44
7.4.1	Présentation du territoire desservi	44
7.4.2	Estimation de la population desservie (D101.1)	44
7.4.3	Nombre d'abonnés	44
7.4.4	Eaux brutes	45
7.4.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau	45
7.4.4.2	Achats d'eaux brutes	45
7.4.5	Eaux traitées	45
7.4.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018	45
7.4.5.2	Production	46
7.4.5.3	Achats d'eaux traitées	46
7.4.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	47
7.4.5.5	Autres volumes	47
7.4.5.6	Volume consommé autorisé	47
7.4.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	47

7.4.7	Indicateurs de performance	48
7.5	Basse Ariège.....	49
7.5.1	Présentation du territoire desservi	49
7.5.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	49
7.5.3	Nombre d'abonnés	50
7.5.4	Eaux brutes.....	50
7.5.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	50
7.5.4.2	Achats d'eaux brutes	50
7.5.5	Eaux traitées	50
7.5.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018	50
7.5.5.2	Production	51
7.5.5.3	Achats d'eaux traitées	51
7.5.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	52
7.5.5.5	Autres volumes.....	52
7.5.5.6	Volume consommé autorisé	52
7.5.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	52
7.5.7	Indicateurs de performance	53
7.6	Pays Cathare – Quérigut.....	54
7.6.1	Présentation du territoire desservi	54
7.6.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	54
7.6.3	Nombre d'abonnés	55
7.6.4	Eaux brutes.....	55
7.6.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	55
7.6.4.2	Achats d'eaux brutes	55
7.6.5	Eaux traitées	55
7.6.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018	55
7.6.5.2	Production	56
7.6.5.3	Achats d'eaux traitées	56
7.6.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	57
7.6.5.5	Autres volumes.....	57
7.6.5.6	Volume consommé autorisé	57
7.6.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	57
7.6.7	Indicateurs de performance	58
	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	59
1	Caractérisation technique du service	60
1.1	Mode de gestion du service	60
1.2	Estimation de la population desservie (D201.1).....	60
1.3	Nombre d'abonnés.....	60
1.4	Volumes facturés	61
1.5	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	61
1.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) et/ou transfert	61
1.7	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	61
1.8	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	62
1.8.1	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	62
1.8.2	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	62
2	Tarification de l'assainissement et recettes du service	62
2.1	Modalités de tarification.....	62
2.2	Facture d'eau type (D102.0).....	63
2.3	Recettes	64
3	Indicateurs de performance.....	64
3.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	64
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	64
3.3	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	66
3.4	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	66
3.5	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	66
3.6	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	66
3.7	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	67
3.8	Points noirs du réseau de collecte (P252.2).....	67
3.9	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	67

3.10	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	68
3.11	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	69
3.12	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	69
3.13	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....	70
3.14	Taux de réclamations (P258.1).....	70
4	Financement des investissements	71
4.1	État de la dette du service.....	71
4.2	Amortissements	71
5	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	71
6	Tableau récapitulatif des indicateurs	72
7	Déclinaison à l'échelle des Unités Territoriales	73
7.1	Pays de Foix	73
7.1.1	Présentation du territoire desservi	73
7.1.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	73
7.1.3	Nombre d'abonnés	74
7.1.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	74
7.1.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	74
7.1.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées	74
7.1.7	Indicateurs de performance	75
7.2	Arize Lèze Volvestre.....	76
7.2.1	Présentation du territoire desservi	76
7.2.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	77
7.2.3	Nombre d'abonnés	77
7.2.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	77
7.2.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	77
7.2.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées	77
7.2.7	Indicateurs de performance	78
7.3	Haute Ariège.....	79
7.3.1	Présentation du territoire desservi	79
7.3.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	79
7.3.3	Nombre d'abonnés	80
7.3.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	80
7.3.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	80
7.3.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées	80
7.3.7	Indicateurs de performance	81
7.4	Couserans	82
7.4.1	Présentation du territoire desservi	82
7.4.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	82
7.4.3	Nombre d'abonnés	83
7.4.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	83
7.4.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	83
7.4.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées	83
7.4.7	Indicateurs de performance	84
7.5	Basse Ariège.....	85
7.5.1	Présentation du territoire desservi	85
7.5.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	86
7.5.3	Nombre d'abonnés	86
7.5.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	86
7.5.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	86
7.5.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées	86
7.5.7	Indicateurs de performance	87
7.6	Pays Cathare – Quérigut.....	88
7.6.1	Présentation du territoire desservi	88
7.6.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	89
7.6.3	Nombre d'abonnés	89
7.6.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	89
7.6.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	89
7.6.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées	89
7.6.7	Indicateurs de performance	90

	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	91
1	Caractérisation technique du service	92
1.1	Mode de gestion du service	92
1.2	Estimation de la population desservie (D301.0).....	92
1.3	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	92
2	Tarification de l'assainissement et recettes du service	92
2.1	Modalités de tarification.....	92
2.2	Recettes	93
3	Indicateurs de performance.....	93
3.1	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3).....	93

1 Présentation du SMDEA

Créé en 2005, le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement « SMDEA » est un organisme public qui regroupe 298 communes sur les départements de l'Ariège, la Haute Garonne et l'Aude.

Le SMDEA intervient dans les domaines essentiels de la vie de tous ses usagers : la production, la distribution et l'exploitation de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif).

Le SMDEA se définit comme un syndicat mixte, à la carte et public :

- **Syndicat mixte**, car il regroupe des collectivités territoriales de plusieurs niveaux (Communes, Communautés de Communes, Conseil Départemental de l'Ariège, Syndicats de Communes).
- **Syndicat à la carte**, dans la mesure où chacun de ses membres peut adhérer à tout ou partie de ses compétences.
- **Syndicat Public** : bien qu'il gère des services à caractère industriels et commerciaux, le SMDEA n'a pas vocation à faire des profits. La notion de **service public** est essentielle puisqu'elle privilégie l'intérêt général face aux intérêts particuliers, avec la durabilité comme valeur ajoutée.

Les actions du SMDEA répondent aux besoins des générations présentes, sans compromettre l'avenir des générations futures

Le patrimoine du SMDEA représente plus de 5000 km de réseaux et pas moins de 578 captages d'eau en montagne, 7 grosses usines de production d'eau et 141 stations d'épuration

Ce sont **224 agents qui s'engagent et agissent au quotidien** pour exploiter, entretenir et construire ce patrimoine, apporter un service aux collectivités adhérentes

La répartition des agents techniques en 6 unités territoriales d'exploitation autour du siège administratif à Saint Paul de Jarrat, permet de garantir une relation de proximité avec les usagers et une réactivité pour assurer le service, 24h/24 et 7j/7.

2 La Gouvernance du SMDEA

2.1 L'Assemblée Générale



L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des adhérents du syndicat.

L'assemblée générale comprend des délégués du Conseil Départemental de l'Ariège (22) et des délégués des communes et syndicats (400).

Chaque commune est représentée de la façon suivante :

Nombre d'habitants de la commune	Nombre de délégués	de	Nombre de voix
0 à 499	1		1 voix
500 à 1 499	2		4 voix
1 500 à 3 499	3		6 voix
3 500 à 5 000	4		12 voix
Supérieur à 5 000	5		15 voix

Son fonctionnement

⇒ L'Assemblée Générale se réunit **quatre fois** dans l'année

⇒ Ses compétences

- décisions budgétaires : budgets et décisions modificatives
- création de postes
- admissions de nouvelles collectivités
- modifications des statuts

2.2 Le Conseil d'Administration



Composé de 28 membres, dont 23 sont élus par les 400 délégués des collectivités adhérentes, et 5 désignés par le Conseil Départemental de l'Ariège.

- Président : Augustin BONREPAUX
- 1er Vice-Président délégué : René MASSAT
- 8 Vice-Présidents : Louis MARETTE – Joseph PUIGMAL – Jean-Pierre BOIX – Jean-Claude COMBRES – Christian CIBIEL – Jean-François MANAUD – Christine TEQUI – Marc SANCHEZ
- 18 membres

Election au scrutin de liste à un tour avec une répartition des sièges pour les délégués des collectivités (représentation de l'ensemble des territoires)

Son fonctionnement

- ⇒ **Une réunion mensuelle**
- ⇒ Un règlement intérieur adopté par ses membres
- ⇒ Ses compétences : toutes les affaires syndicales, en particulier l'organisation des services, validation de l'ordre du jour des assemblées générales
- ⇒ Le Président : organe exécutif du syndicat, avec délégation aux vice-présidents

2.3 La relation avec les usagers



La Commission Consultative des Services Publics Locaux (**CCSPL**) est une instance consultative mise en place par le SMDEA et ayant pour vocation d'associer les usagers à la gestion des services. La mise en place de cette commission est encadrée par la loi ATR du 6 février 1992 et la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Cette commission est composée des associations représentatives suivantes :

UFC Que Choisir,
 ADEIC 09,
 AFOC09,
 INDECOSA CGT,
 UDAF,
 UFCFA.

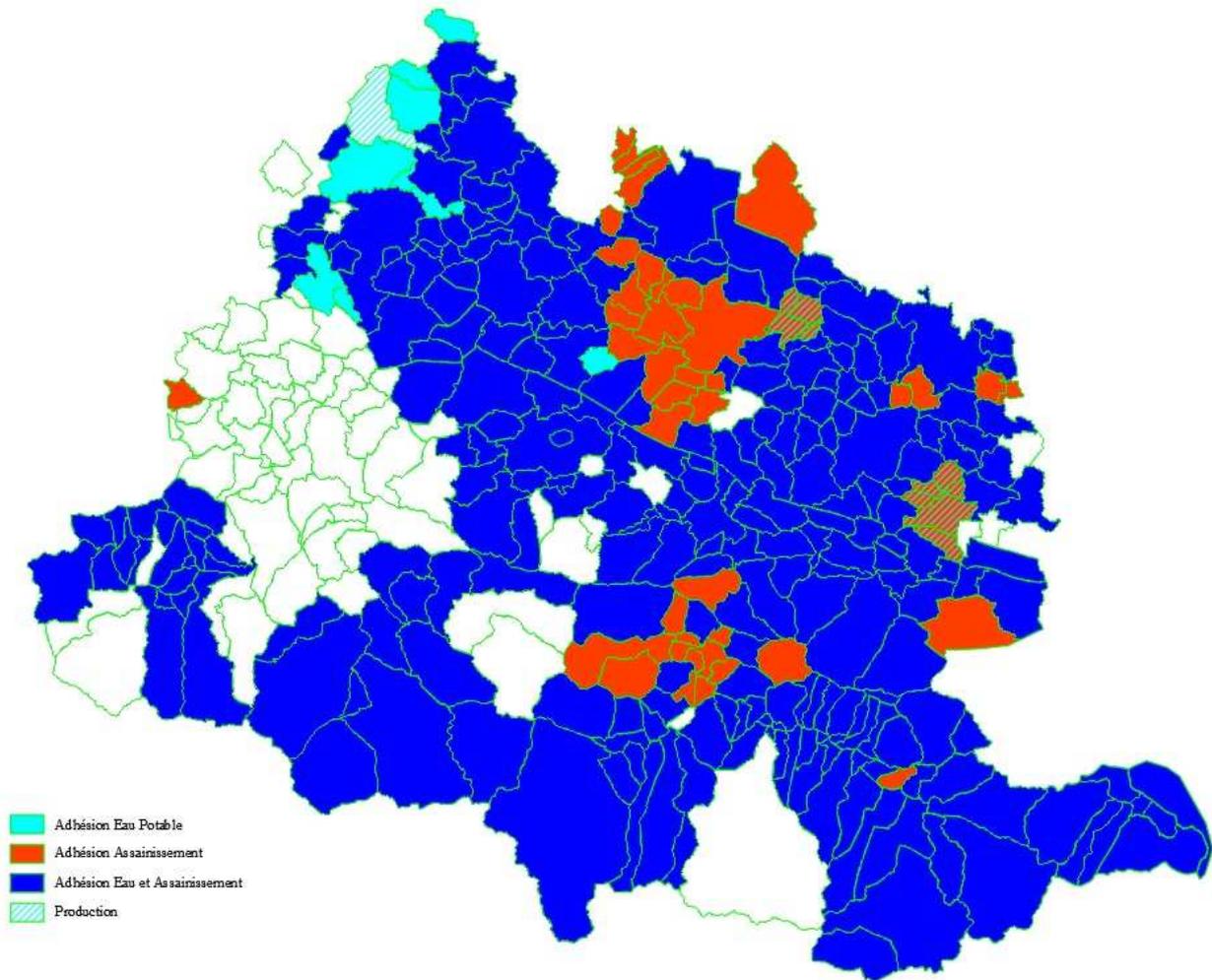
Son fonctionnement

En l'absence de Délégation de Service Public au SMDEA, la CCSPL est convoquée uniquement :

- ⇒ Lors de la présentation annuelle du rapport public sur la Qualité des Services (RPQS),
- ⇒ Lors de chaque révision des tarifs des services de l'eau et de l'assainissement.

3 Données générales

3.1 Présentation du territoire desservi



3.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière



1 Caractérisation technique du service

1.1 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **148 265** habitants au 31/12/2018.

1.2 Nombre d'abonnés



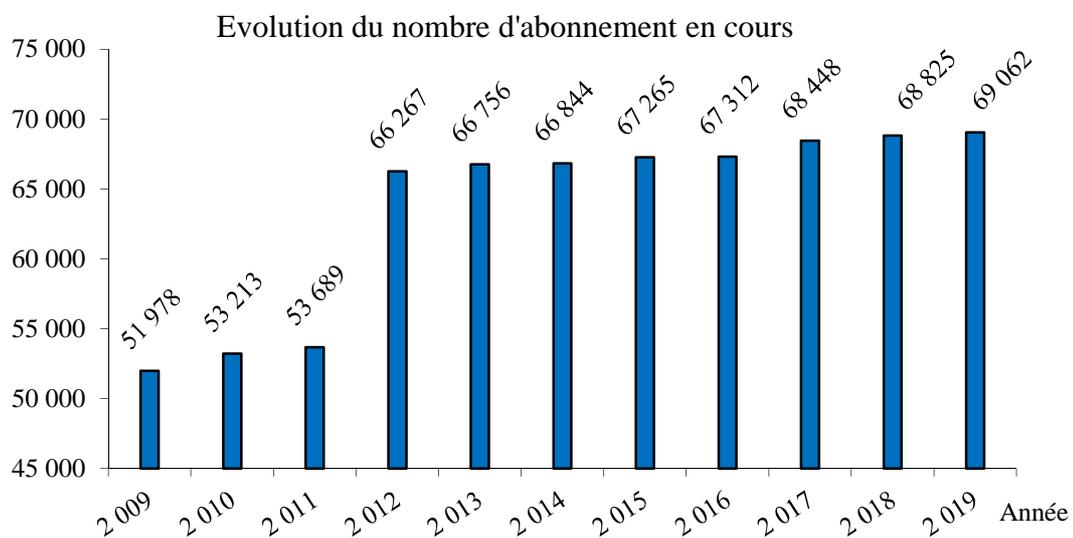
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **68 825** abonnés au 31/12/2018.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 15,93 abonnés/km au 31/12/2018 (15,99 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,15 habitants/abonné au 31/12/2018.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 86,12 m³/abonné au 31/12/2018.



1.3 Eaux brutes



1.3.1 Prélèvement sur les ressources en eau

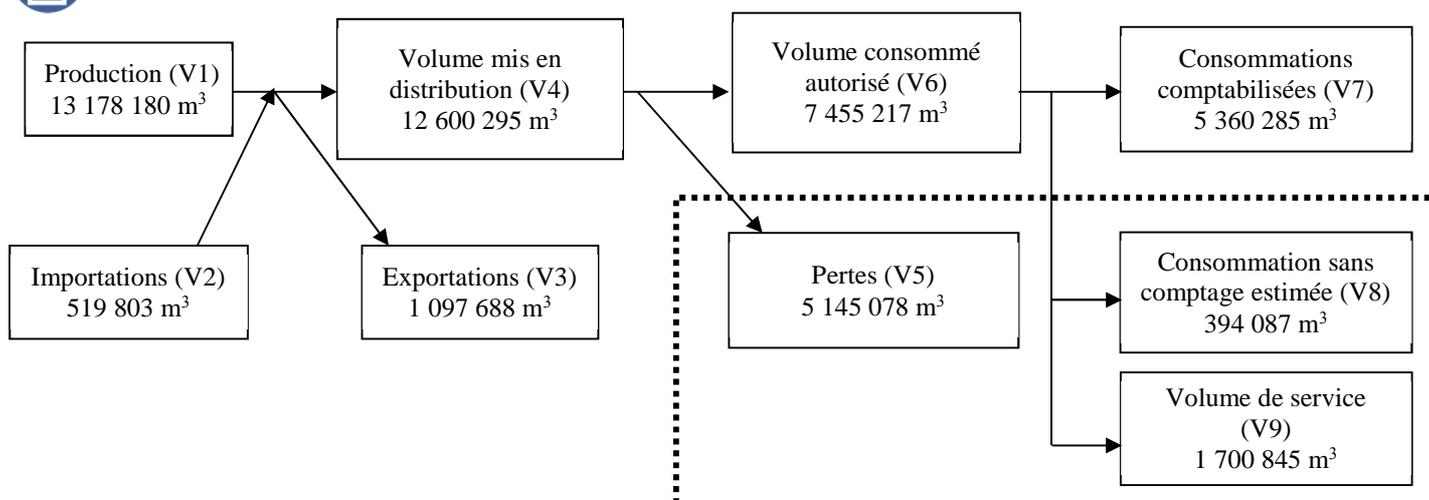
Le service public d'eau potable prélève **13 521 299** m³ pour l'exercice 2018.

1.3.2 Achat d'eau brute

Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

1.4 Eaux traitées

1.4.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018



1.4.2 Production



Le SMDEA exploite 11 stations de traitement, 107 traitements Ultra-Violet et 31 chloration au Cl₂ gazeux.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
La Tour du Crieu	Décantation, coagulation, ozonation, filtration sur CAG, remise à l'équilibre calco-carbonique, UV et chloration
Saverdun	Décantation, coagulation, filtration et chloration
Carbonne	Décantation, coagulation floculation, ozonation, filtration sur CAG et chloration au Cl ₂ gazeux
Le Mas d'Azil	Décantation, coagulation floculation, ozonation, UV et chloration au Cl ₂ gazeux
Foix Prat d'Albis	
Foix Vignoble	Ultra-Filtration + Cl ₂ gazeux
Serres sur Arget	coagulation floculation + Filtration + UV + Cl ₂ gazeux
Soulan	Filtration + remise à l'équilibre calco-carbonique + Cl ₂ gazeux
Bélesta	Micro filtration + Cl ₂ gazeux
Montferrier	Filtration + Cl ₂ gazeux
Mérens les Vals	Ultra-Filtration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2018 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
Total du volume produit (V1)	12 589 732	13 178 180	4,7%	64,6%

1.4.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
Total d'eaux traitées achetées (V2)	571 320	519 803	-9%	74,92%

1.4.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V7)	6 054 936	5 360 285	-11,5%
Total vendu à d'autres services (V3)	629 802	773 261	22,8%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.4.5 Autres volumes



	Exercice 2017 en m ³ /an	Exercice 2018 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	490 585	394 087	-19,7%
Volume de service (V9)	1 013 093	1 700 845	67,9%

1.4.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2017 en m ³ /an	Exercice 2018 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	7 558 614	7 455 217	-1,4%

1.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 4 320 kilomètres au 31/12/2018 (4 281 au 31/12/2017).

2 Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	64 €	64 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,18 €/m ³	1,24 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,157 €/m ³	0,157 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m ³	0,33 €/m ³

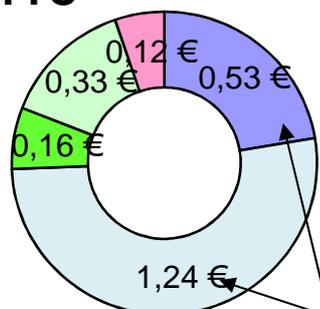
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 13/12/2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs du service d'eau potable

Délibération du 13/12/2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant les frais d'accès au service

Prix du m³ d'eau potable en 2019 2,38 € TTC

- Prix SMDEA € HT part fixe
- Prix SMDEA € HT part variable
- Contre Valeur Prélèvement €HT



Prix moyen HT
SMDEA

2.2 Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	64,00	64,00	0%
Part proportionnelle	141,60	148,80	5,1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	205,60	212,80	3,5%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	18,84	18,84	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	0%
TVA	14,52	14,92	2,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	72,96	73,36	0,6%
Total	278,56	286,16	2,7%
Prix TTC au m³	2,32	2,38	2,6%

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle : sur la base d'une relève réelle et d'une relève estimée.

Les volumes facturés au titre de l'année 2018 sont de 5 360 285 m³/an.

2.3 Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	10 969 262,22 €	11 793 907,95 €	7,52%
Recettes redevance prélèvement	922 065,15 €	969 085,50 €	5,10%
Recettes redevance pollution	1 723 572,96 €	1 845 349,93 €	7,07%
Recette de vente d'eau en gros	705 871,47 €	729 790,17 €	3,39%
Total recettes de vente d'eau	14 320 771,80 €	15 338 133,55 €	7,10%
Recettes liées aux travaux	717 922,15 €	653 315,71 €	-9,00%
Autres recettes	1 683 667,93 €	1 648 597,49 €	-2,08%
Total autres recettes	2 401 590,08 €	2 301 913,20 €	-4,15%
Total des recettes	16 722 361,88 €	17 640 046,75 €	5,49%

Source : *Compte administratif*

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2018 : 15 338 133,55 € (14 320 771,80 € au 31/12/2017).

3 Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

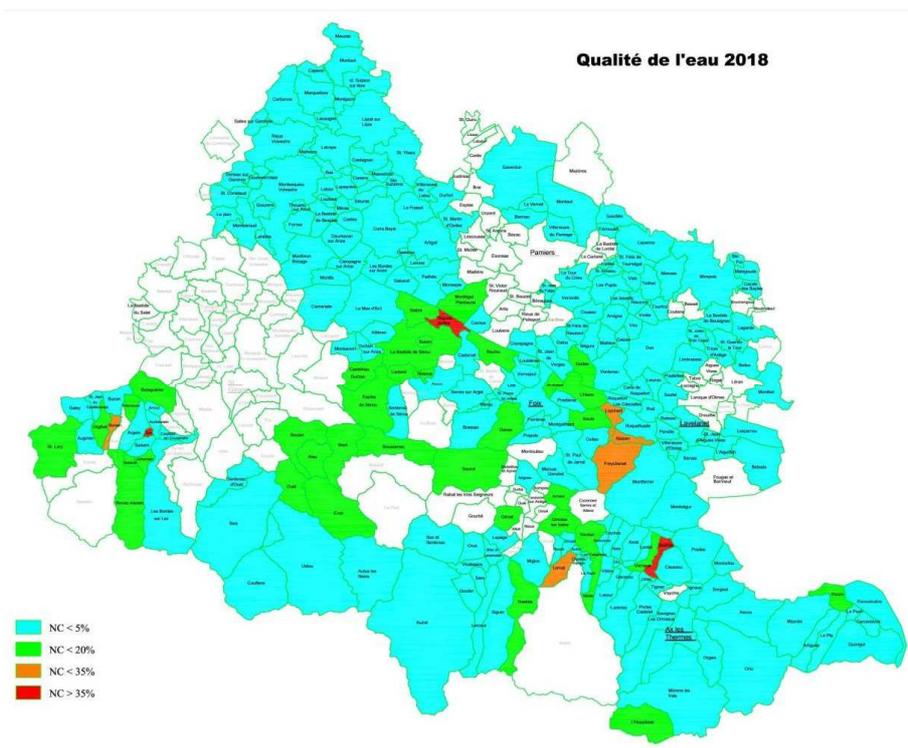
Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018
Microbiologie	2 247	306	2 351	230
Paramètres physico-chimiques	2 298	49	2 401	63

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2017	Taux de conformité exercice 2018
Microbiologie (P101.1)	86,4%	90,2%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	97,9%	97,4%



3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX			
(15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		84%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	73%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	90

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3 Indicateurs de performance du réseau



3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

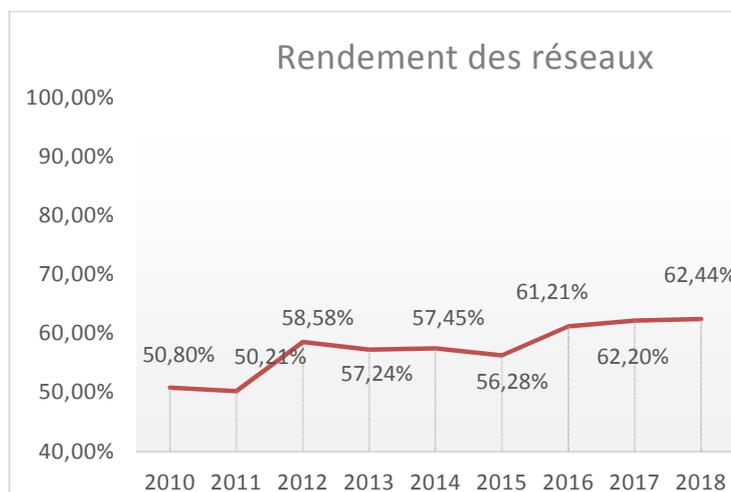
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Rendement du réseau	62,2 %	62,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	5,24	5,42
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	48,3 %	42,5 %



3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - (V_7 + V_9)}{(365 * \text{linéaire du réseau en km})}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **3,51** m³/j/km (3,63 en 2017).



3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (PI06.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des pertes est de **3,3** m³/j/km (3,32 en 2017).



3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km	12,65	13,98	13,75	20,89	18,37
Taux de renouvellement annuel en %	0,29	0,33	0,32	0,49	0,43

Au cours des 5 dernières années, 79,63 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,37% (0,32 en 2017).

3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2018, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 64,6% (62,7% en 2017).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5 Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2018, 896 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **13,02** pour 1 000 abonnés.

3.6 Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2018, le taux de respect de ce délai est de **100%** (100% en 2017).

3.7 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



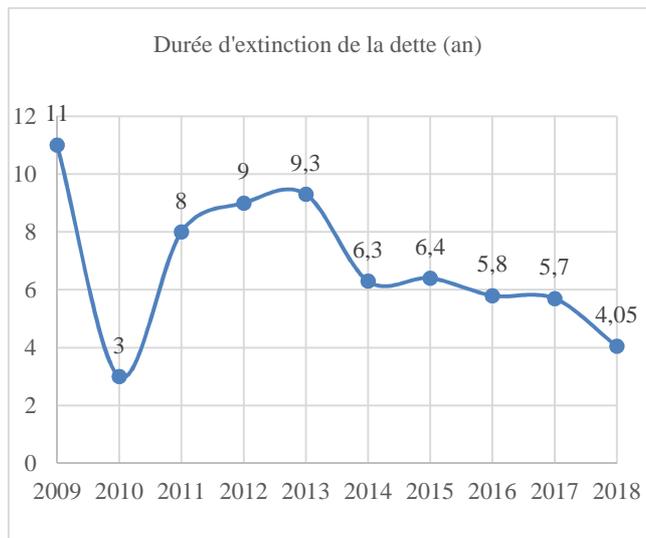
La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette en €	14 990 384	16 195 863
Epargne brute annuelle en €	2 749 288	3 999 700
Durée d'extinction de la dette en années	5,45	4,05

Source : *Compte administratif*

Pour l'année 2018, la durée d'extinction de la dette est de **4,05** ans (5,45 en 2017).



3.8 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2018 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Pour l'année 2018, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2017 est de **2,55%** (2,32 en 2017).

3.9 Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non
- Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0
- Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 496

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2018, le taux de réclamations est de **7,21** pour 1000 abonnés.

4 Financement des investissements

4.1 État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		14 990 384	16 195 863
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	706 930	776 948
	en intérêts	573 765	557 699

Source : *Compte administratif*

4.2 Amortissements



Pour l'année 2018, la dotation aux amortissements a été de **2 935 651** € (2 623 507 € en 2017).

5 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,

les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2018, **10 855,49** € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0,002** €/m³ pour l'année 2018 (0,005 €/m³ en 2017).

6 Tableau récapitulatif des indicateurs

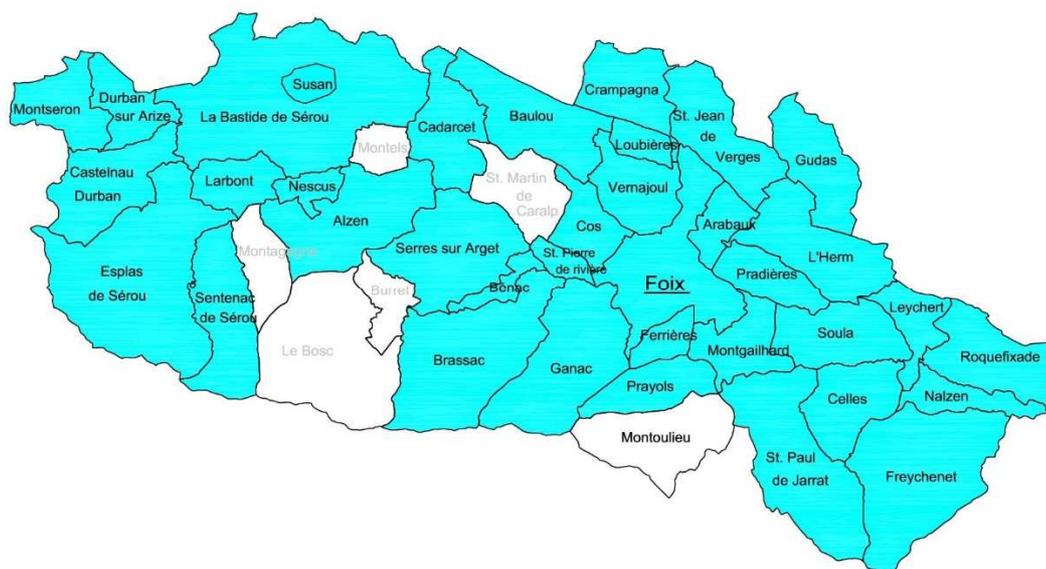
		Exercice 2017	Exercice 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	-	148 265
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,32	2,38
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	86,4%	90,2%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,9%	97,4%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution	62,2%	62,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	3,63	3,51
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	3,32	3,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,32%	0,37%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	62,7%	64,6%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,005	0,002
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	17,49	13,02
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	5.7	4,05
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,32%	2,55%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	11.04	7,21

7 Déclinaison à l'échelle des Unités Territoriales

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.



7.1 Pays de Foix



7.1.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Alzen, Arabaux, Baulou, Brassac, Bénac, Cadarcet, Castelnaudurban, Celles, Cos, Crampagna, Durban-sur-Arize, Esplas-de-Sérou, Ferrières-sur-Ariège, Foix, Freychenet, Ganac, Gudas, L' Herm, La Bastide-de-Sérou, Larbont, Leychert, Loubières, Montgaillard, Montseron, Nalzen, Nescus, Pradières, Prayols, Roquefixade, Saint-Jean-de-Verges, Saint-Paul-de-Jarrat, Saint-Pierre-de-Rivière, Sentenac-de-Sérou, Serres-sur-Arget, Soula, Suzan, Vernajoul

7.1.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **29 435** habitants au 31/12/2018.

7.1.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **13 849** abonnés au 31/12/2018 (13 709 au 31/12/2017).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 19,44 abonnés/km au 31/12/2018 (19,63 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,13 habitants/abonné au 31/12/2018.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 92,31 m³/abonné au 31/12/2018. (99,51 m³/abonné au 31/12/2017).

7.1.4 Eaux brutes



7.1.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **2 221 358 m³** pour l'exercice 2018.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%**.

7.1.4.2 Achats d'eaux brutes

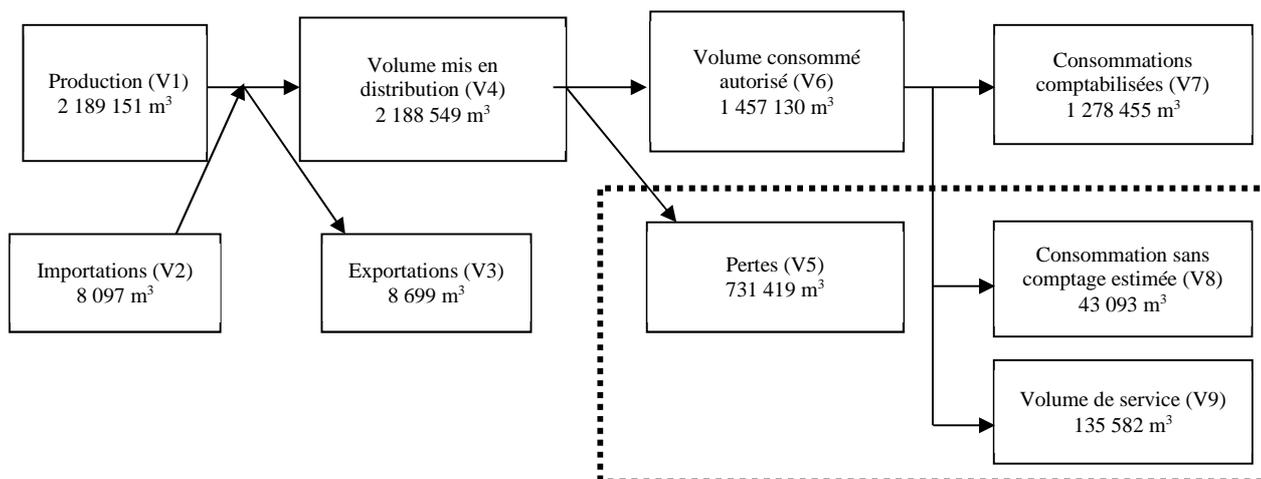


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

7.1.5 Eaux traitées



7.1.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018





Le service a 3 stations de traitement, 23 traitements UV et 7 chloration au chlore gazeux.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
FOIX PRAT D'ALBIS	
FOIX VIGNOLE	ULTRA FILTRATION + Cl ₂ gazeux
SERRES SUR ARGET	COAGULATION FLOCLATION + FILTRATION + UV + Cl ₂ gazeux
ALZEN	Cl ₂ gazeux
BRASSAC - BURGÉS	Cl ₂ gazeux
CASTELNAU DURBAN-LABORIE	UV
CASTELNAU-DURBAN-ESPY	UV
CRAMPAGNA-PUITS	UV + Cl ₂ gazeux (CHLOROBLOC)
DURBAN SUR ARIZE	UV
FOIX – LE TRAC	Cl ₂ gazeux
FREYCHENET - TRAGINE	Cl ₂ gazeux
GANAC	UV
LA BASTIDE DE SEROU-BROUZENAC	UV
LA BASTIDE DE SEROU-COURONNE	UV
LA BASTIDE DE SEROU-TOUR DE LOLY	UV
LARBONT	UV
L'HERM	UV
MONTGAILHARD	UV
NESCUS	UV
PRADIERES	UV
PRAYOLS- CITADELLE	UV
PRAYOLS-PECH	UV
ROQUEFIXADE- COULZONNE	UV
ROQUEFIXADE- LANDES	UV
ROQUEFIXADE- LANDES	UV
SOULA - ENRIVIERE	UV
SOULA – ENRIVIERE VERS MONTGAILHARD	UV
SAINT PAUL DE JARRAT-RTE DE LABAT	UV
SAINT PAUL DE JARRAT-ANTRAS	UV
SAINT PAUL DE JARRAT-LABAT	UV
VERNAJOUL	Cl ₂ gazeux

7.1.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Indice de protection de la ressource exercice 2018
SIE COUSERANS	1772	60
SIE COUSERANS	1771	40
SIVOM DU TERREFORT	1160	60
UTE BASSE ARIEGE	3394	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	8 097	64

Source : Relève des compteurs généraux

7.1.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V7)	1 364 151	1 278 455	-6,3%
SIE COUSERANS ⁽¹⁾	2	219	
VILLE DE ST MARTIN DE CARALP ⁽¹⁾	3 708	55	
UTE BASSE ARIEGE ⁽¹⁾	8 069	8 425	
Total vendu à d'autres services (V3)	11 779	8 699	-26,1%

(1) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

7.1.5.5 Autres volumes



	Exercice 2017 en m ³ /an	Exercice 2018 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	41 874	43 093	2,9%
Volume de service (V9)	100 319	135 582	35,1%

7.1.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2017 en m ³ /an	Exercice 2018 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 506 344	1 457 130	-3,3%

7.1.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **712,58** kilomètres au 31/12/2018 (698,48 au 31/12/2017).

7.1.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2017	Exercice 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	-	29 435
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	88%	89,2%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	96,3%	95,2%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution	71%	66,7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,52	2,98
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,4	2,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,57%	0,68%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	67%	67,1%
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	10,29	12,28
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	13,3	9,03

7.2 Arize Lèze Volvestre

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.



7.2.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aigues-Juntas, Allières, Artigat, Bax, Camarade, Campagne-sur-Arize, Canens, Capens, Carbonne, Carla-Bayle, Castagnac, Castex, Castéras, Cazaux, Couladère, Daumazan-sur-Arize, Durfort, Fornex, Gabre, Gensac-sur-Garonne, Goutevernisse, Gouzens, La Bastide-de-Besplas, Lacaugne, Lahitère, Lanoux, Lapeyrère, Latour, Latrape, Le Fossat, Le Mas-d'Azil, Le Plan, Les Bordes-sur-Arize, Loubaut, Lézat-sur-Lèze, Mailholas, Marqufave, Massabrac, Mauzac, Monesple, Montaut, Montberaud, Montbrun-Bocage, Montesquieu-Volvestre, Montfa, Montgazin, Montégut-Plantaurel, Mèras, Pailhès, Rieux, Sabarat, Saint-Christaud, Saint-Martin-d'Oydes, Saint-Sulpice-sur-Lèze, Saint-Ybars, Sainte-Suzanne, Salles-sur-Garonne, Sieuras, Thouars-sur-Arize, Villeneuve-du-Latou

7.2.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 33 545 habitants au 31/12/2018.

7.2.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **14 783** abonnés au 31/12/2018 (14 789 au 31/12/2017).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 10,05 abonnés/km au 31/12/2018 (10,15 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,27 habitants/abonné au 31/12/2018.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 90,41 m³/abonné au 31/12/2018. (104,69 m³/abonné au 31/12/2017).

7.2.4 Eaux brutes



7.2.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **2 684 422** m³ pour l'exercice 2018.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **57%**.

7.2.4.2 Achats d'eaux brutes

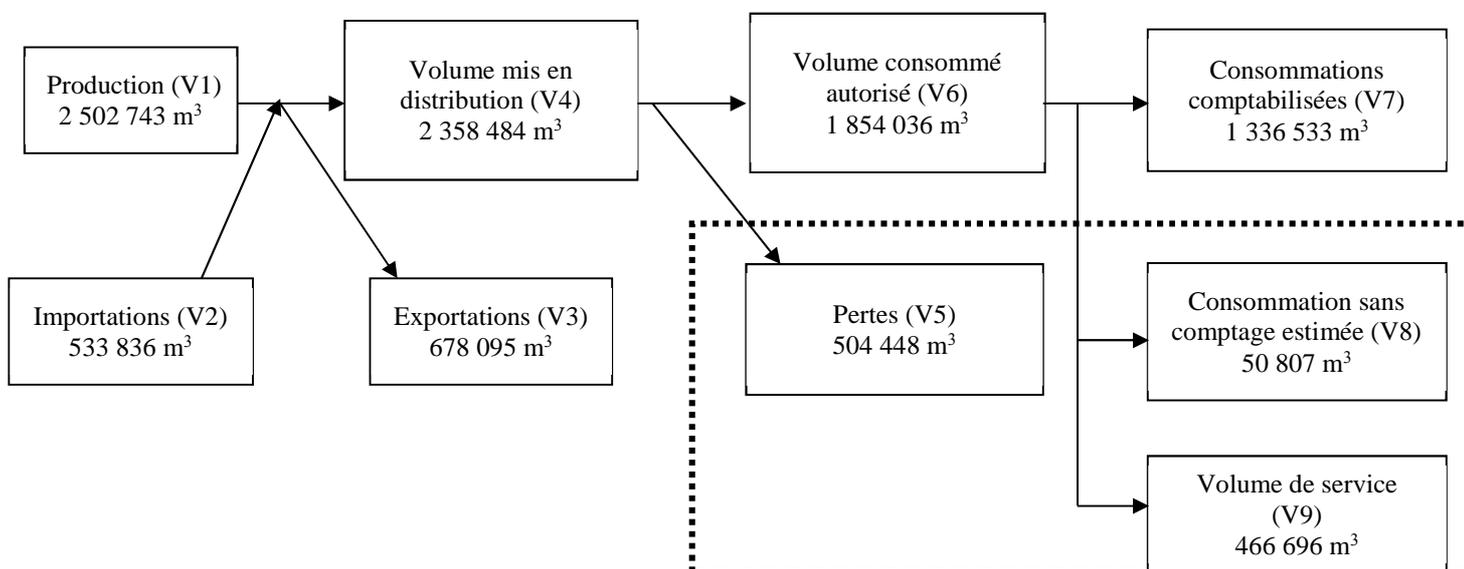


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

7.2.5 Eaux traitées



7.2.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018



7.2.5.2 Production



Le service a 2 stations de traitement, 3 traitements UV et 7 chloration au Cl₂ gazeux.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
CARBONNE	Décantation, coagulation floculation, ozonation, filtration sur CAG et chloration au Cl ₂ gazeux
LE MAS D'AZIL	Décantation, coagulation floculation, ozonation, UV et chloration au Cl ₂ gazeux
AIGUES-JUNTES	UV
GABRE-PAS DEL ROC	UV
GABRE- TERREROUGE	UV
GENSAC SUR GARONNE	Cl ₂ gazeux
LAHITERE	Cl ₂ gazeux
BORDES SUR ARIZE (LES)	Cl ₂ gazeux
MAS D'AZIL (LE) - BALUET	Cl ₂ gazeux
MONTEGUT PLANTAUREL	Cl ₂ gazeux
RIEUX VOLVESTRE	Cl ₂ gazeux
SIEURAS	Cl ₂ gazeux

7.2.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Indice de protection de la ressource exercice 2018
SIVOM DU TERREFORT	510	60
VILLE DE CARBONNE	29 980	50
SIE COUSERANS	191 058	60
RIEA CAZERES ET COULADERE	126 550	100
SPEHA	185738	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	533 836	75,9

Source : Relève des compteurs généraux

7.2.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³
Total vendu aux abonnés (V7)	1 336 533
RIEA CAZERES ET COULADERE ⁽¹⁾	5 457
VILLE DE CARBONNE ⁽¹⁾	672 638
Total vendu à d'autres services (V3)	678 095

(1) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

7.2.5.5 Autres volumes



	Exercice 2017 en m ³ /an	Exercice 2018 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	52 604	50 807	-3,4%
Volume de service (V9)	291 486	466 696	60,1%

7.2.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2017 en m ³ /an	Exercice 2018 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 892 399	1 854 036	-2%

7.2.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **1 470,71** kilomètres au 31/12/2018 (1 457,27 au 31/12/2017).

7.2.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2017	Exercice 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	-	33 545
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,1%	96,3%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,4%	98,8%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution	76,7%	83,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2	1,03
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,4	0,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,1%	0,13%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	52%	57,9%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0044	0,0011
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	14	11,36
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	12,79	5,61

7.3.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **10 227** abonnés au 31/12/2018 (10 072 au 31/12/2017).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 25,67 abonnés/km au 31/12/2018 (25,31 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,08 habitants/abonné au 31/12/2018.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 69,04 m³/abonné au 31/12/2018.

7.3.4 Eaux brutes



7.3.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **2 844 539** m³ pour l'exercice 2018.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%**.

7.3.4.2 Achats d'eaux brutes

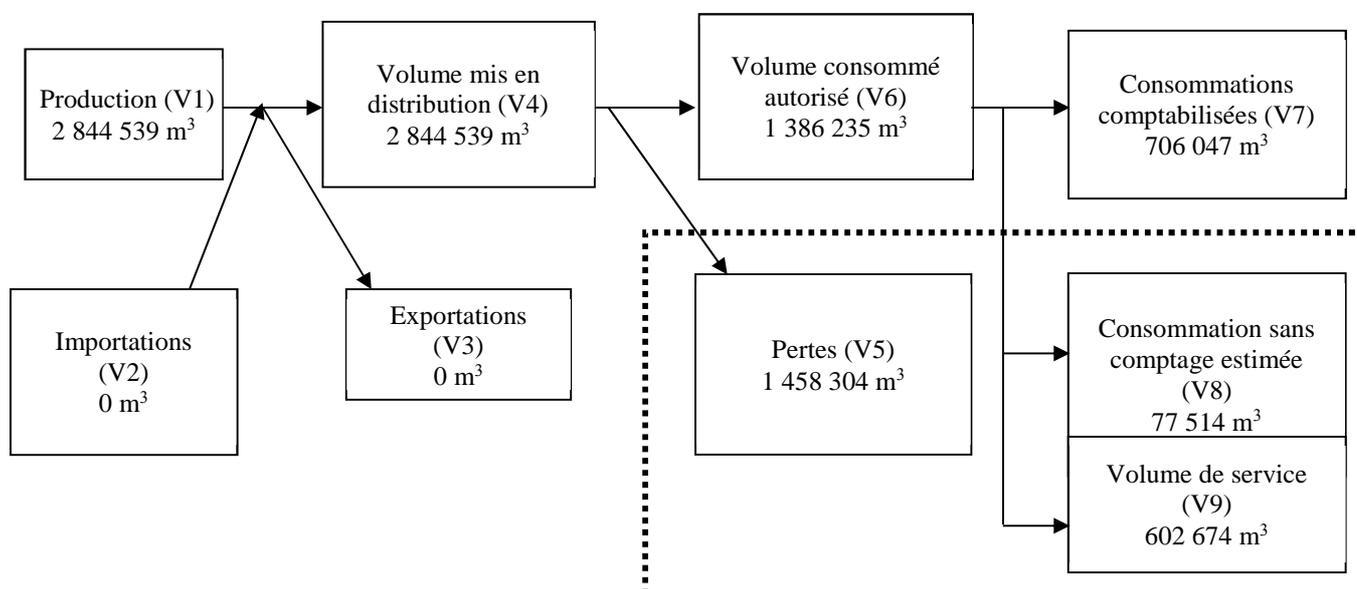


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même

7.3.5 Eaux traitées



7.3.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018



7.3.5.2 Production



Le service a 1 station de traitement, 48 traitements UV et 7 chloration au Cl₂ gazeux.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
MERENS LES VALS	ULTRA FILTRATION
ALBIES- NAPPY	UV
ALBIES - PAROUMES	UV
APPY	UV
ARIGNAC	UV
ARNAVE- BEUTES	UV
ARNAVE- FRANQUES	UV
ARNAVE- FRANQUES	UV
ASCOU – STATION DE SKI	UV + Cl ₂ gazeux
AULOS	UV
AUZAT- ARTIES	UV
AUZAT- HOURRE	UV
AUZAT- REMOUL	UV
AX LES THERMES- LE SAQUET BONASCRE	UV
AXIAT	UV
BESTIAC	UV
CAUSSOU	UV
CAYCHAX	UV
GARANOU	UV
GENAT – PARTICULIERS SUR ADDUCTION	UV
GENAT – PARTICULIERS SUR ADDUCTION	UV
GESTIES- FONTVIELLE	UV
GESTIES- LIGOUNAT	UV
GOULIER	UV
ILLIER	UV
LASSUR	UV
LES CABANNES- LE PECH	UV
LES CABANNES- BEILLE	UV
LORDAT	UV
LUZENAC	UV
LUZENAC	UV
MERCUS GARRABET AMPLAING- AMPLAING	UV
MERCUS GARRABET AMPLAING - CROQUIE	UV
MERCUS GARRABET AMPLAING	UV
MERENS LES VALS	UV
MONTAILLOU	UV
ORLU – LES FORGES	UV
ORNOLAC – USSAT LES BAINS	UV + Cl ₂ gazeux
PRADES	UV
SIGUER	UV
SINSAT	UV
SORGEAT	UV
SUC et SENTENAC- LA RIEROLE	UV

SUC et SENTENAC- LA RUERE	UV
SUC et SENTENAC – PARTICULIER SUR ADDUCTION	UV
SUC et SENTENAC – PARTICULIER SUR ADDUCTION	UV
UNAC	UV
URS-VEBRE	UV + Cl ₂ gazeux
VERNAUX	UV
ASCOU - LEYCHERQUE	Cl ₂ gazeux
AUZAT – REPARTITEUR AUZAT VICDESSOS	Cl ₂ gazeux
AX LES THERMES – GUILLEMOU	Cl ₂ gazeux
MERCUS GARRABET AMPLAING - JARNAT	Cl ₂ gazeux

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

7.3.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	0%	0

7.3.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	813 598	706 047	-13,2%
Total vendu aux abonnés (V7)	813 598	706 047	-13,2%
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	0%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

7.3.5.5 Autres volumes



	Exercice 2017 en m ³ /an	Exercice 2018 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	172 257	77 514	-55%
Volume de service (V9)	376 847	602 674	59,9%

7.3.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2017 en m ³ /an	Exercice 2018 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 362 702	1 386 235	1,7%

7.3.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



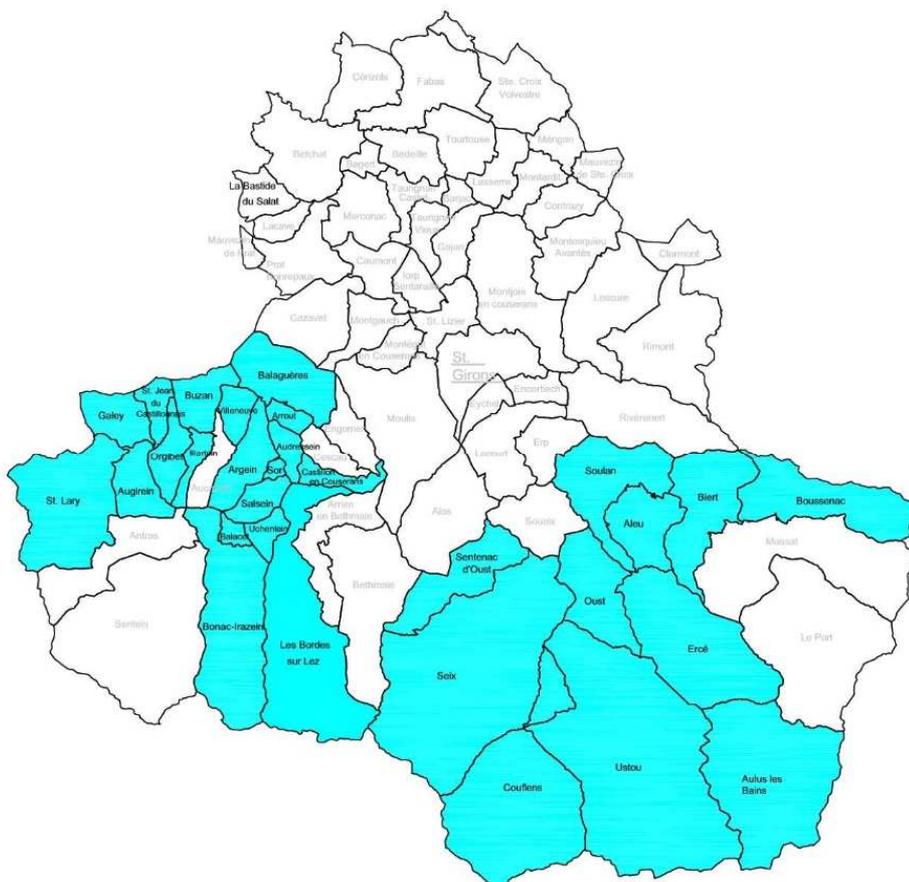
Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **398,35** kilomètres au 31/12/2018 (397,94 au 31/12/2017).

7.3.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2017	Exercice 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	-	21 234
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	89,5%	92,7%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,9%	98,4%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution	50,2%	48,7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	13,1	14,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	9,3	10
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,73%	0,85%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	55,8%	59,7%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0044	0,0006
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	31,18	20,93
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	13,58	9,19

7.4 Couserans

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.



7.4.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aleu, Argein, Arrout, Audressein, Augirein, Aulus-les-Bains, Balacet, Balaguères, Biert, Bonac-Irazein, Bordes-Uchentein, Bousсенac, Buzan, Castillon-en-Couserans, Couflens, Ercé, Galey, Illartein, Orgibet, Oust, Saint-Jean-du-Castillonais, Saint-Lary, Salsein, Seix, Sentenac-d'Oust, Sor, Soulan, Ustou, Villeneuve

7.4.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **14 864** habitants au 31/12/2018.

7.4.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **7 699** abonnés au 31/12/2018 (7 705 au 31/12/2017).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 15,66 abonnés/km au 31/12/2018 (15,48

abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,93 habitants/abonné au 31/12/2018.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 36,71 m³/abonné au 31/12/2018. (39,89 m³/abonné au 31/12/2017).

7.4.4 Eaux brutes



7.4.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 1 389 505 m³ pour l'exercice 2018.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

7.4.4.2 Achats d'eaux brutes

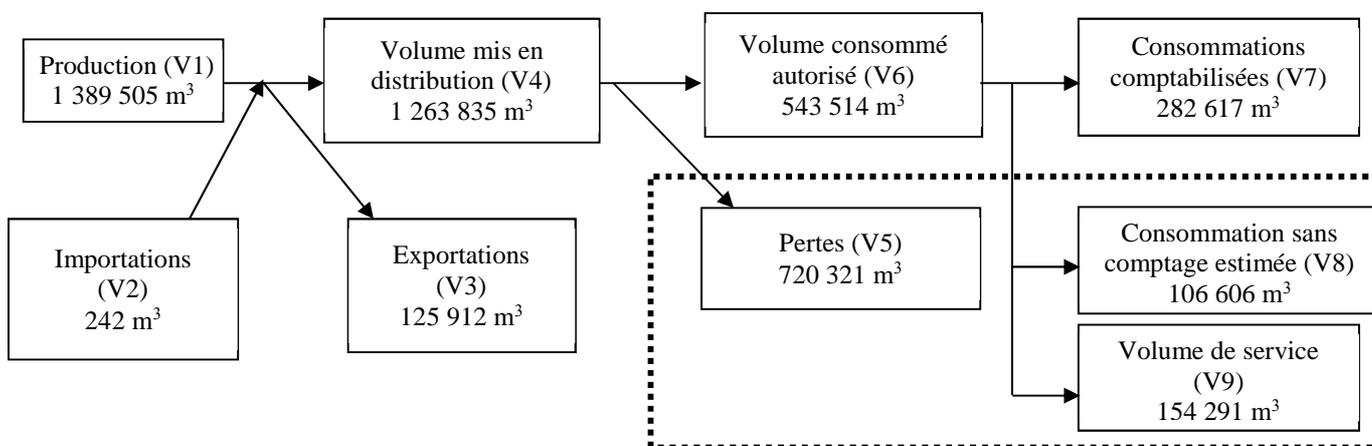


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

7.4.5 Eaux traitées



7.4.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018



7.4.5.2 Production



Le service a 1 station de traitement, 24 traitements UV et 6 chlорations au Cl₂ gazeux.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
SOULAN	FILTRATION + REMISE A L'EQUILIBRE CALCO CARBONIQUE+ Cl ₂ gazeux
ARGEIN	UV
ARROUT	UV
AUGIREIN	UV
AULUS LES BAINS	UV
BALAGUERES - ALAS	UV
BALAGUERES - BALAGUE	Cl ₂ gazeux
BORDES UCHENTEIN - BORDES SUR LEZ	UV
BOUSSENAC - ESPIES	UV
CASTILLON EN COUSERANS	UV + Cl ₂ gazeux
COUFLENS	UV
ERCE- CAP DE LA VILLE	UV
ERCE- LA GARENNE	UV
ERCE	Cl ₂ gazeux
GALEY	UV
ORGIBET	UV
OUST- ANILAC	UV
OUST- ARRIOURE ROUME	UV
OUST- ARROUS	UV
OUST- ESCAMPIS	UV
OUST- LE PLECH	UV
OUST- MOUNETOU	UV
OUST- PALOUBART	UV
OUST- SERRELONGUE	UV
SALSEIN	Cl ₂ gazeux
SEIX – SAINT CHRISTAUD	UV + Cl ₂ gazeux
SAINTE-LARY - AUTRECH	UV
USTOU - GUZET	UV + Cl ₂ gazeux

7.4.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
SIE COUSERANS	158	242	53,2%	40
Total d'eaux traitées achetées (V2)	158	242	53,2%	40

Source : Relève des compteurs généraux

7.4.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V7)	307 322	282 617	-8%
SIE COUSERANS ⁽¹⁾	43 535	47 552	9%
STATION DE SKI DE GUZET ⁽¹⁾	115 561	78 360	-30%
Total vendu à d'autres services (V3)	159 096	125 912	-20,9%

(1) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

7.4.5.5 Autres volumes



	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	110 293	106 606	-3,3%
Volume de service (V9)	67 589	154 291	128,3%

7.4.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	485 204	543 514	12%

7.4.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **491,75** kilomètres au 31/12/2018 (497,59 au 31/12/2017).

7.4.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2017	Exercice 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	-	14 864
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	75,7%	84,5%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,3%	97,2%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution	40,3%	48,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	6,2	4,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	5,3	4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,12%	0,17%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	53,8%	56,6%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0044	0,0019
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	25,18	15,33
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	3,36	2,34

7.5 Basse Ariège

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.



7.5.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bonnac, Brie, Coussa, Dalou, Gaudiès, La Bastide-de-Lordat, La Tour-du-Crieu, Lapenne, Le Carliet, Le Vernet, Les Pujols, Ludiès, Malléon, Montaut, Rieucros, Saint-Amadou, Saint-Félix-de-Rieutord, Saint-Félix-de-Tournégat, Saint-Jean-du-Falga, Saverdun, Ségura, Teilhet, Tourtrol, Trémoulet, Vals, Ventenac, Verniolle, Villeneuve-du-Paréage, Viviès

7.5.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **24 783** habitants au 31/12/2018 (20 096 au 31/12/2017).

7.5.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 10 416 abonnés au 31/12/2018 (10 359 au 31/12/2017).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 16,62 abonnés/km au 31/12/2018 (16,66 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,38 habitants/abonné au 31/12/2018.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 92,4 m³/abonné au 31/12/2018.

7.5.4 Eaux brutes



7.5.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 2 327 543 m³ pour l'exercice 2018.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 33%.

7.5.4.2 Achats d'eaux brutes

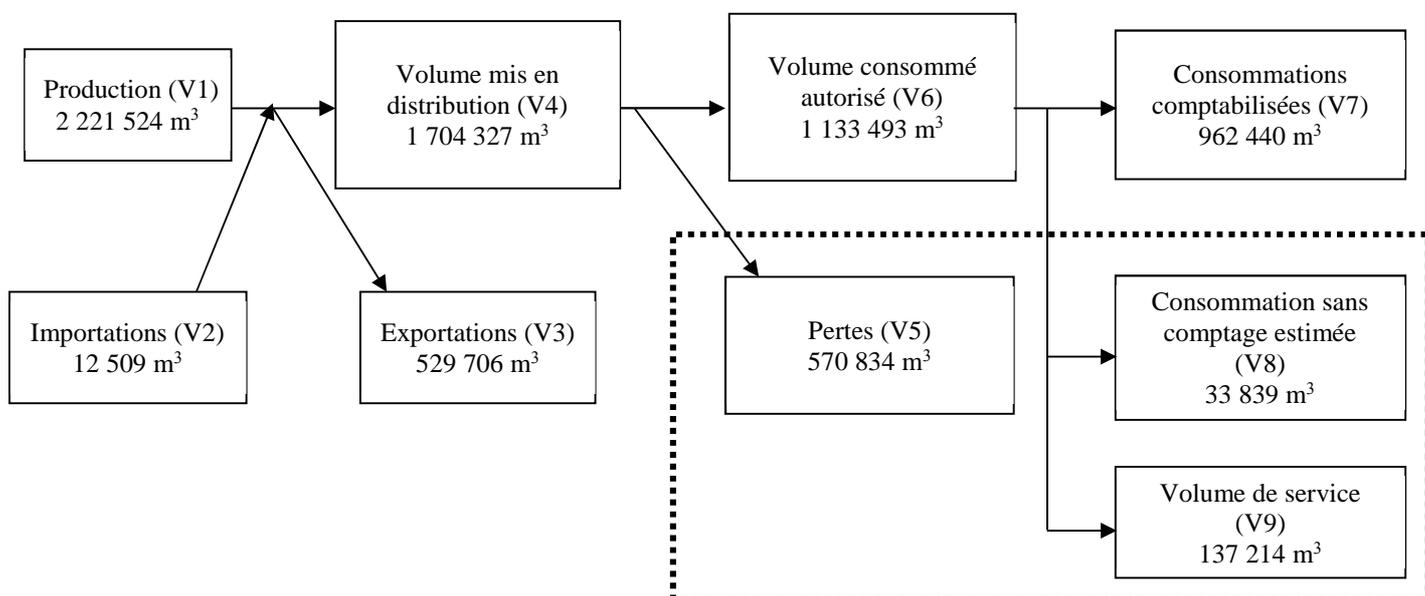


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même

7.5.5 Eaux traitées



7.5.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018



7.5.5.2 Production



Le service a 2 stations de traitement, 1 traitement UV et 1 chloration au Cl₂ gazeux (CHLOROBLOC).

Nom de la station de traitement	Type de traitement
LA TOUR DU CRIEU	Décantation, coagulation, ozonation, filtration sur CAG, remise à l'équilibre calco-carbonique, UV et chloration
SAVERDUN	Décantation, coagulation, filtration et chloration
SAINT JEAN DU FALGA	UV + Cl ₂ gazeux (CHLOROBLOC)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m ³	Indice de protection de la ressource exercice 2018
ARIEGE MERAS	170 225	80
ARIEGE FAURE JEAN	1 868 722	80
MONIE	182 577	50
Total du volume produit (V1)	2 221 524	77,53

7.5.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
SIVOM DU TERREFORT	3 426	4 084	19%	60
UTE PAYS DE FOIX	8 069	8 425	4%	60
Total d'eaux traitées achetées (V2)	11 495	12 509	8,8%	60

Source : Relève des compteurs généraux

7.5.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³
Total vendu aux abonnés (V7)	962 440
COMMUNE DE VARILHES ⁽¹⁾	989
COMMUNE DE LUDIES ⁽¹⁾	4 274
COMMUNE DE LE CARLARET ⁽¹⁾	18 927
COMMUNE DE LA BASTIDE DE LORDAT ⁽¹⁾	12 359
CHIVA ⁽¹⁾	48 135
UTE PAYS DE FOIX	1 614
UTE PAYS CATHARES	443 408
Total vendu à d'autres services (V3)	529 706

(1) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

7.5.5.5 Autres volumes



	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	35 236	33 839	-4%
Volume de service (V9)	101 600	137 214	35%

7.5.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 197 173	1 133 493	-5,3%

7.5.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **626,75** kilomètres au 31/12/2018 (621,73 au 31/12/2017).

7.5.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2017	Exercice 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	-	24 783
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,5%	98,5%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	74,6%	74,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,1	2,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,5	2,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,32%	0,27%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	77,6%	77,4%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0044	0,0019
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	8,4	5,76
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	8,72	7,87

7.6.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **11 851** abonnés au 31/12/2018 (11 814 au 31/12/2017).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 19,12 abonnés/km au 31/12/2018 (19,41 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,06 habitants/abonné au 31/12/2018

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 67,01 m³/abonné au 31/12/2018. (81,36 m³/abonné au 31/12/2017).

7.6.4 Eaux brutes

7.6.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève **2 053 931** m³ pour l'exercice 2018.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%**.

7.6.4.2 Achats d'eaux brutes

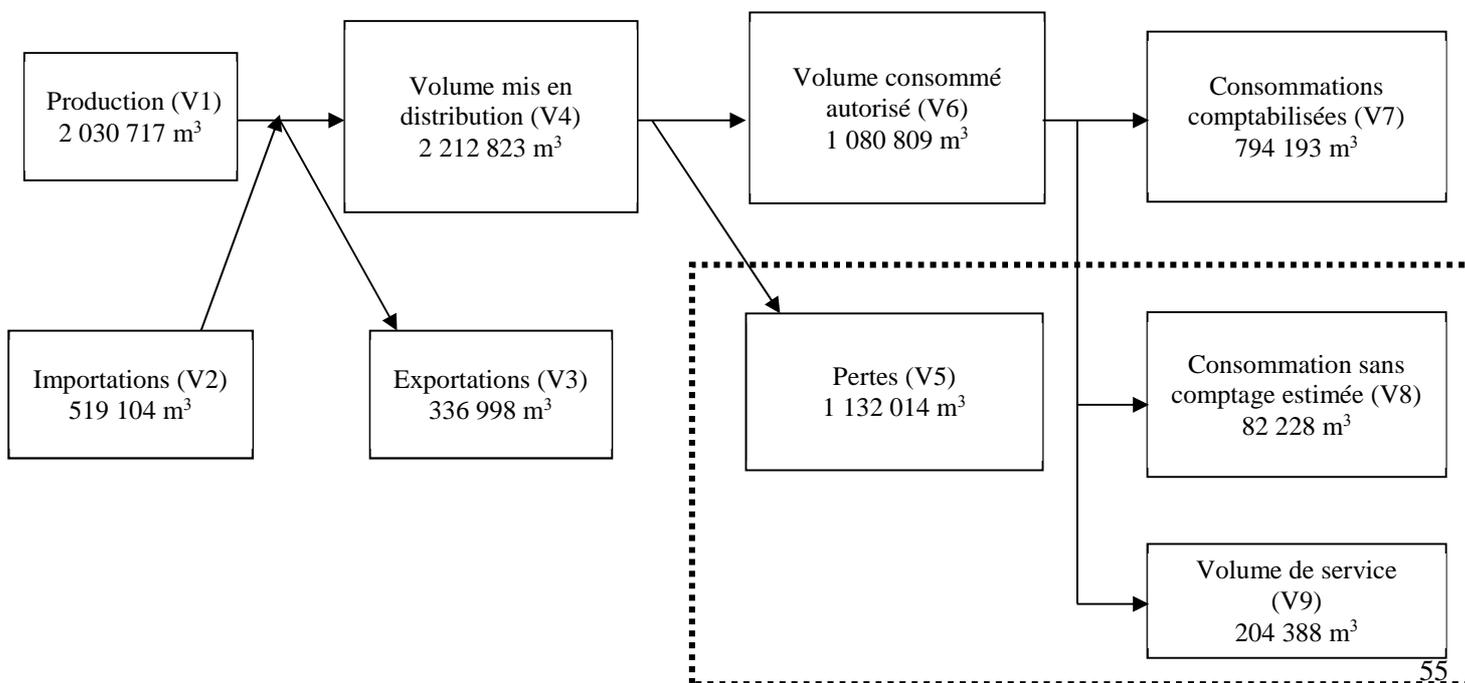


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

7.6.5 Eaux traitées



7.6.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018



7.6.5.2 Production



Le service a 2 stations de traitement, 8 traitements UV et 2 chloration au Cl₂ gazeux.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
BELESTA	Micro filtration + Cl ₂ gazeux
MONTFERRIER	Filtration + Cl ₂ gazeux
BELESTA- COL DEL TEIL	UV
BENAIX- BICOT	UV
BENAIX- MORENCY	UV
BENAIX- SERRELONGUE	UV
L'HERM- FIELETTE	UV
MIJANES	UV
MIREPOIX - RAMOUNDE	Cl ₂ gazeux
MONTFERRIER- LES MONTS D'OLMES	UV
ROQUEFORT LES CASCADES	UV + Cl ₂ gazeux (CHLOROBLOC)

7.6.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Indice de protection de la ressource exercice 2018
UTE BASSE ARIEGE	443 408	80
SYNDICAT SUD ORIENTAL	29 371	70
SIVOM DE LA VALLEE DE LA VIXIEGE	33 272	70
COMMUNE DE RIVEL	1 661	
SYNDICAT LA BASTIDE SUR L'HERS LE PEYRAT	4 484	60
SIE PAYS D'OLMES	6 908	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	519 104	70,30

Source : Relève des compteurs généraux

7.6.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V7)	961 219	794 193	-17,4%
COMMUNE DE CAMON ⁽¹⁾		3 426	
VEOLIA AUDE ⁽¹⁾		6 809	
COMMUNE DE PLAVILLA ⁽¹⁾		556	
UTE PAYS DE FOIX ⁽¹⁾		1 780	
SIE PAYS D'OLMES ⁽¹⁾		324 427	
Total vendu à d'autres services (V3)	13 403	336 998	2 414,3%

(1) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

7.6.5.5 Autres volumes



	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	78 319	82 228	5%
Volume de service (V9)	75 252	204 388	171,6%

7.6.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 114 790	1 080 809	-3%

7.6.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **619,93** kilomètres au 31/12/2018 (608,62 au 31/12/2017).

7.6.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2017	Exercice 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	-	24 404
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	95,7%	93,6%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	96,4%	97,9%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution	54,4%	55,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	5	6,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	4,3	5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,42%	0,52%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	62%	70,6%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0044	0,0051
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	21,5	14,01
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	12,72	7,93

ASSAINISSEMENT COLLECTIF



1 Caractérisation technique du service

1.1 Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.2 Estimation de la population desservie (D201.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **115 877** habitants au 31/12/2018.

1.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

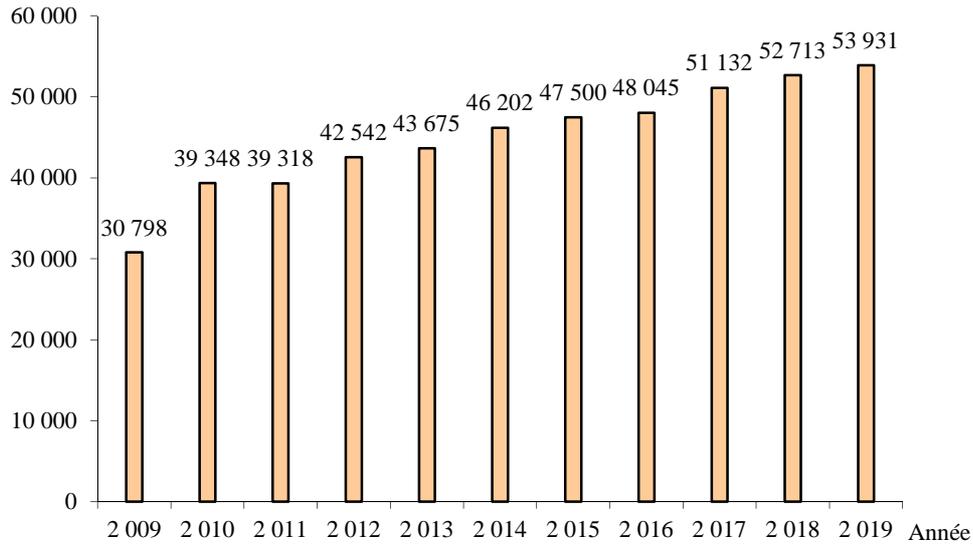
Le service public d'assainissement collectif dessert **52 713** abonnés au 31/12/2018 (51 132 au 31/12/2017).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 93 679.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 55,76 abonnés/km) au 31/12/2018.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,20 habitants/abonné au 31/12/2018.

Evolution du nombre d'abonnement en cours



1.4 Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m ³
Total des volumes facturés aux abonnés par le SMDEA	3 588 017	3 837 309
Total des volumes facturés aux abonnés de Pamiers	720 819	678 177
Total	4 308 836	4 515 486

1.5 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 14 au 31/12/2018 (9 au 31/12/2017).

1.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 11,92 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 933,39 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 945,31 km (917,50 km au 31/12/2017).

1.7 Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 146 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

1.8 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.8.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Les ouvrages d'épuration ont produit 890,5 tMS en 2018 (911,29 tMS en 2017).

1.8.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Il a été évacué 890,5 tMS en 2018 (911,29 tMS en 2017).

2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ⁽¹⁾	19,68 €/m ²	20,51 €/m ²
Participation aux frais de branchement	Fonction du montant de la tranche de travaux	

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement	70 €	70 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	1,36 €/m ³	1,42 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 13/12/2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

Délibération du 13/12/2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant les frais d'accès au service

Délibération du 19/02/2015 effective à compter du 11/03/2015 fixant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.

Délibération du 12/07/2012 effective à compter du 31/12/2012 fixant la participation aux frais de branchement.

2.2 Facture d'eau type (D102.0)

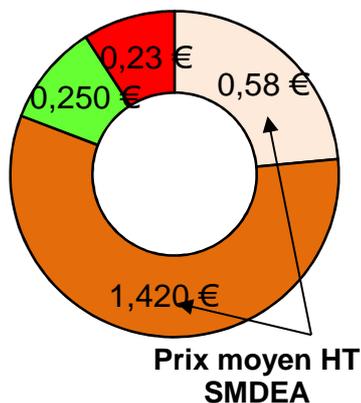


Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	70,00	70,00	0%
Part proportionnelle	163,20	170,40	4,41%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	233,20	240,40	2,92%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	0%
TVA	26,32	27,04	2,74%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	56,32	57,04	1,28%
Total	289,52	297,44	2,74%
Prix TTC au m ³	2,41	2,48	2,90%

Prix du m³ assainissement en 2019 2,48 € TTC

- Prix SMDEA € HT part fixe
- Prix SMDEA € HT part variable
- Redevance Modernisation AEAG €HT



La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle : sur la base d'une relève réelle et d'une relève estimée.

2.3 Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €
Redevance eaux usées	9 732 554,94	10 515 569,73
Redevance modernisation des réseaux	854 464,50	968 587,85
Régularisations (+/-)		
Total recettes de facturation	10 587 019,44	11 484 157,58
Recettes de raccordement	506 502,30	435 232,79
Prime de l'Agence de l'Eau	390 426,91	366 245,64
Recettes liées aux travaux	463 964,87	331 231,86
Autres recettes (vidange de fosses, dépotage, participation de collectivités, ...)	761 459,74	478 682,83
Total autres recettes	2 122 353,82	1 611 393,12
Total des recettes	12 709 373,26	13 095 550,70

Source : *Compte administratif*

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2018 : 11 484 157,58 € (10 587 019,44 € au 31/12/2017).

3 Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 56,27% des 93 679 abonnés potentiels (58,51% pour 2017).

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie

A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	76%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	52%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	90

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 90 pour l'exercice 2018 (84,40 pour 2017).

3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (92 en 2017).

3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **95** (86 en 2017).

3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **83** (84 en 2017).

3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2017).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2018, 13 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2018, le taux de débordement des effluents est de 0,112 pour 1000 habitants (0,08 en 2017).

3.8 Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2018 : 172

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le nombre de points noirs est de 18,2 par 100 km de réseau (14,93 en 2017).

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km	0,42	0,45	1,16	0,27	0,41
Taux de renouvellement annuel en %	0,05	0,05	0,13	0,03	0,04

Au cours des 5 derniers exercices, 2,71 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,06% (0,08% en 2017).

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 96 (97,84 en 2017)

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2017	Exercice 2018
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **50** (50 en 2017).

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

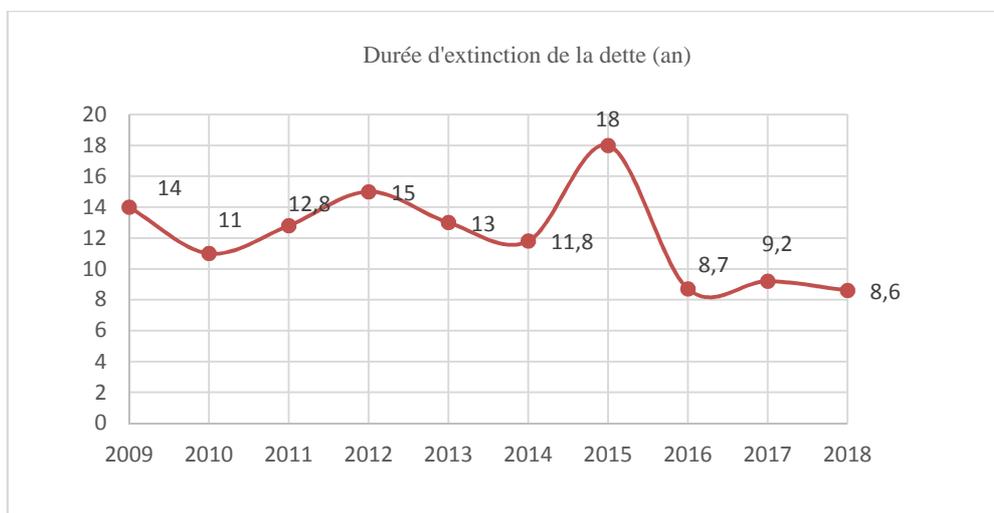


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2018
Encours de la dette en €	33 808 329,44
Epargne brute annuelle en €	3 919 981,8
Durée d'extinction de la dette en années	8,6

Source : *Compte administratif*



3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2018 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2017	2,32	2,55

3.14 Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non
- Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0
- Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 496

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2018, le taux de réclamations est de **9,41** pour 1000 abonnés.

4 Financement des investissements

4.1 État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		33 921 978,50	33 808 329,44
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	2 255 335,10	2 510 876,03
	en intérêts	1 153 324,58	1 096 100,58

Source : *Compte administratif*

4.2 Amortissements



Pour l'année 2018, la dotation aux amortissements a été de 4 520 068 € (4 393 416 € en 2017).

5 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

14 755,84 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0039 €/m³ pour l'année 2018.

6 Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2017	Valeur 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	-	115 877
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	9	14
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	911,29	890,5
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,41	2,48
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	58,5%	56,27%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	84	90
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	92%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	86%	95%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	84%	83%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	—	0,0039
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,08	0,112
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	14,93	18,2
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,08%	0,06%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	97,8%	96%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	9,2	8,6
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,32%	2,55%
P258.1	Taux de réclamation [nb/1000ab]	11,04	9,41

7 Déclinaison à l'échelle des Unités Territoriales

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



7.1 Pays de Foix



7.1.1 Présentation du territoire desservi



Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Alzen, Arabaux, Baulou, Brassac, Bénac, Cadarcet, Castelnaud-Durban, Celles, Cos, Crampagna, Durban-sur-Arize, Esplas-de-Sérou, Ferrières-sur-Ariège, Foix, Freychenet, Ganac, Gudas, L' Herm, La Bastide-de-Sérou, Larbont, Leychert, Loubières, Montgaillard, Montoulieu, Montseron, Nalzen, Nescus, Pradières, Prayols, Roquefixade, Saint-Jean-de-Verges, Saint-Paul-de-Jarrat, Saint-Pierre-de-Rivière, Sentenac-de-Sérou, Serres-sur-Arget, Soulan, Suzan, Vernajoul

7.1.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **18 466** habitants au 31/12/2018 (17 379 au 31/12/2017).

7.1.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **8 471** abonnés au 31/12/2018).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 15 478.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 50,53 abonnés/km) au 31/12/2018.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,18 habitants/abonné au 31/12/2018.

7.1.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **2** au 31/12/2018 (**1** au 31/12/2017)

7.1.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **2,32** km de réseau unitaire hors branchements,
- **165,32** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **167,64** km (**163,53** km au 31/12/2017).

7.1.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **16** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

7.1.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2017	Valeur 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	-	18 466
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	271,2	260
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	58,83%	54,73%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	90	101
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	99%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	99%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	—	0,0025
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,058	0,217
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	25,7	28,6
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,07%	0,08%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	90
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	13,3	13,46

7.2 Arize Lèze Volvestre

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



7.2.1 Présentation du territoire desservi

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Artigat, Carla-Bayle, Castex, Castéras, Daumazan-sur-Arize, Gensac-sur-Garonne, Le Fossat, Le Mas-d'Azil, Les Bordes-sur-Arize, Lézat-sur-Lèze, Montesquieu-Volvestre, Montégut-Plantaurel, Pailhès, Sabarat, Saint-Martin-d'Oydes, Saint-Sulpice-sur-Lèze, Saint-Ybars

7.2.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **12 678** habitants au 31/12/2018.

7.2.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **5 640** abonnés au 31/12/2018.

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 12 077.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 49,97 abonnés/km) au 31/12/2018.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,25 habitants/abonné au 31/12/2018.

7.2.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **2** au 31/12/2018 (**1** au 31/12/2017)

7.2.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **0,6** km de réseau unitaire hors branchements,
- **112,26** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **112,86** km (**108,13** km au 31/12/2017).

7.2.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **28** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

7.2.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2017	Valeur 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	-	12 678
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	121	117
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	51,86%	46,7%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	81	81
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	98%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	97%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	—	0,0023
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,077	0,079
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	10,2	10,6
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,02%	0,02%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	97,7%	98%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	12,79	11,52

7.3 Haute Ariège

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



7.3.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Alliat, Auzat, Ax-les-Thermes, Bompas, Bèdeilhac-et-Aynat, Cazenave-Serres-et-Allens, Château-Verdun, Garanou, Goulier, Gourbit, Ignaux, L' Hospitalet-près-l'Andorre, Lercoul, Les Cabannes, Luzenac, Mercus-Garrabet, Mérens-les-Vals, Niaux, Orgeix, Orlu, Ornat-Ussat-les-Bains, Pech, Perles-et-Castelet, Prades, Quié, Rabat-les-Trois-Seigneurs, Saurat, Savignac-les-Ormeaux, Sem, Siguer, Sorgeat, Suc-et-Sentenac, Surba, Tarascon-sur-Ariège, Ussat, Verdun, Vicdessos

7.3.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **19 560** habitants au 31/12/2018.

7.3.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **9 274** abonnés au 31/12/2018.

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 17 254.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 49,97 abonnés/km) au 31/12/2018.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,11 habitants/abonné au 31/12/2018.

7.3.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **2** au 31/12/2018 (**1** au 31/12/2017)

7.3.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **4,9** km de réseau unitaire hors branchements,
- **180,69** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **185,59** km (**186,91** km au 31/12/2017).

7.3.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

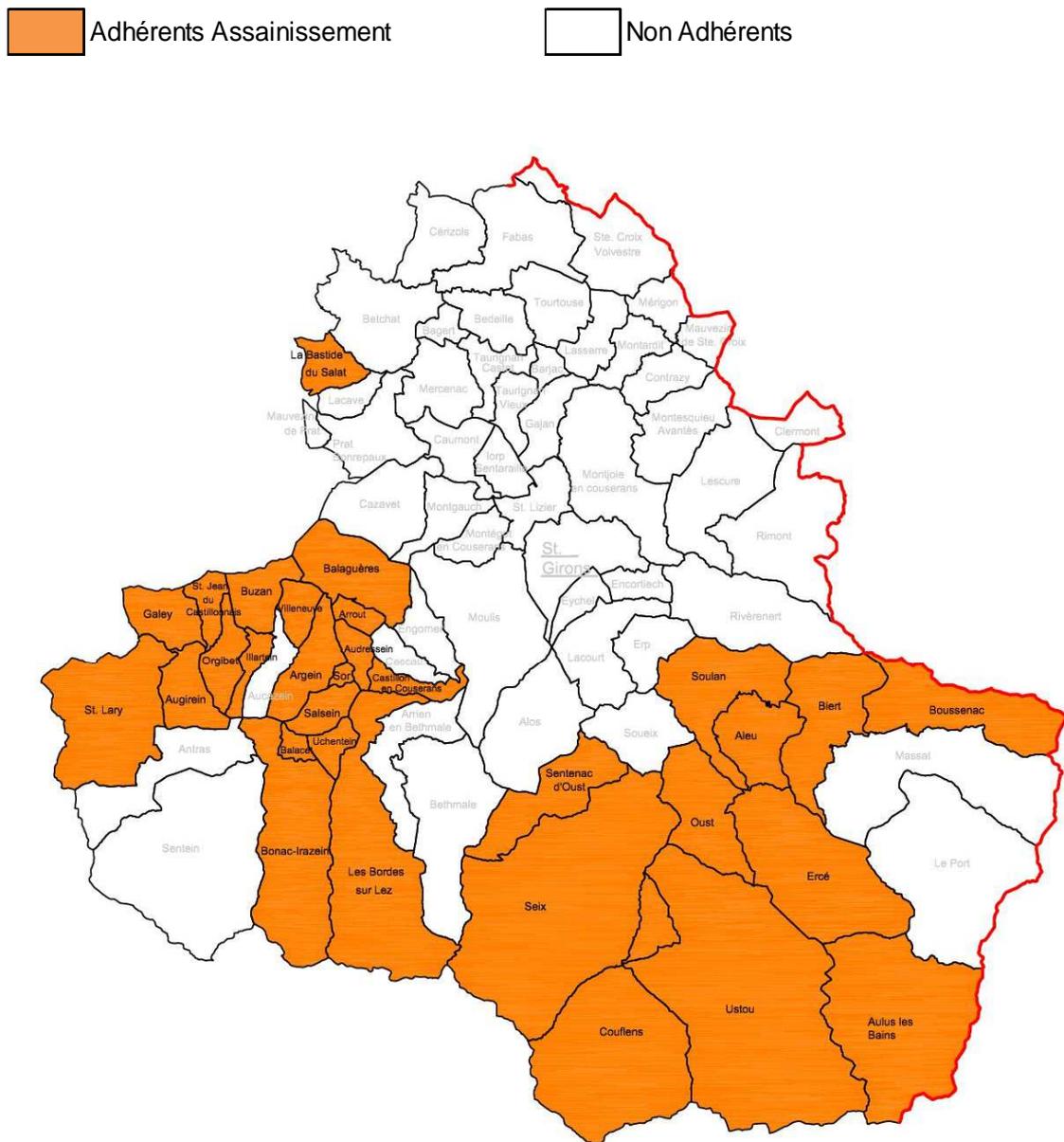
Le service gère **35** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

7.3.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2017	Valeur 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	-	19 560
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	33,3	45,2
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	54,41%	53,75%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	80	91
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	62%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	61%	98%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	54%	36%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	—	0,0047
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,212	0,051
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	15	14,5
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,12%	0,09%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	94,8%	86%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	13,58	11

7.4 Couserans

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



7.4.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aleu, Argein, Arrout, Audressein, Augirein, Aulus-les-Bains, Balacet, Balaguères, Biert, Bonac-Irazein, Bordes-Uchentein, Bousсенac, Buzan, Castillon-en-Couserans, Couflens, Ercé, Galey, Illartein, Orgibet, Oust, Saint-Jean-du-Castillonnais, Saint-Lary, Salsein, Seix, Sentenac-d'Oust, Sor, Soulan, Ustou

7.4.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans

une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 3 340 habitants au 31/12/2018).

7.4.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 653 abonnés au 31/12/2018.

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 9 424.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 49,51 abonnés/km) au 31/12/2018.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,02 habitants/abonné au 31/12/2018.

7.4.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2018 (0 au 31/12/2017)

7.4.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0,26 km de réseau unitaire hors branchements,
- 33,13 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 33,39 km (33,1 km au 31/12/2017).

7.4.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 11 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

7.4.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2017	Valeur 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	-	3 340
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	7,4	9,7
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	17,35%	17,54%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	80	81
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	91%	84%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	91%	84%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	—	0,0006
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	3	9
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	96,7%	82%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	30
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	3,36	4,84

7.5 Basse Ariège

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



7.5.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Benagues, Bonnac, Brie, Bézac, Canté, Coussa, Dalou, Escosse, Esplas, Gaudiès, Justiniac, La Bastide-de-Lordat, La Tour-du-Crieu, Labatut, Lapenne, Le Carlaret, Le Vernet, Les Pujols, Lissac, Ludiès, Madière, Malléon, Mazères, Montaut, Pamiers, Rieucros, Rieux-de-Pelleport, Saint-Amadou, Saint-Amans, Saint-Bauzeil, Saint-Félix-de-Rieutord, Saint-Félix-de-Tournégat, Saint-Jean-du-Falga, Saint-Michel, Saint-Quirc, Saint-Victor-Rouzaud, Saverdun, Ségura, Teilhet, Tourtrol, Trémoulet, Unzent, Vals, Ventenac, Verniolle, Villeneuve-du-Paréage, Viviès

7.5.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **39 089** habitants au 31/12/2018.

7.5.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **16 945** abonnés au 31/12/2018.

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 23 643.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 71,19 abonnés/km) au 31/12/2018.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,31 habitants/abonné au 31/12/2018.

7.5.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **6** au 31/12/2018 (**5** au 31/12/2017)

7.5.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **0,13** km de réseau unitaire hors branchements,
- **237,9** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **238,03** km (**229,6** km au 31/12/2017).

7.5.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **26** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

7.5.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2017	Valeur 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	-	39 089
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5	4
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	449,8	424,2
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	78,77%	71,67%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	90	90
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	88%	91%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	88%	89%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,014	0,0038
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,077	0,179
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	17	27,3
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,05%	0,05%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	98%	98,2%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	8,26	6,02

7.6 Pays Cathare – Quérigut

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



7.6.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aigues-Vives, Artigues, Arvigna, Belloc, Besset, Bélesta, Bénéaix, Calzan, Carcanières, Carla-de-Roquefort, Cazals-des-Baylès, Coutens, Dreuilhe, Dun, Esclagne, Fougax-et-Barrineuf, Ilhat, L' Aiguillon, La Bastide-de-Bousignac, Lagarde, Laroque-d'Olmes, Lavelanet, Le Pla, Le Puch, Les Issards, Lesparrou, Lieurac, Limbrassac, Lérans, Malegoude, Manses, Mijanès, Mirepoix, Montferrier, Montségur, Moulin-Neuf, Pradettes, Péréille, Quérigut, Raissac, Roquefort-les-Cascades,

7.6.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **22 744** habitants au 31/12/2018.

7.6.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **10 740** abonnés au 31/12/2018.

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 19 087.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 51,68 abonnés/km) au 31/12/2018.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,12 habitants/abonné au 31/12/2018.

7.6.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **4** au 31/12/2018 (**0** au 31/12/2017)

7.6.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **3,71** km de réseau unitaire hors branchements,
- **204,1** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **207,81** km (**196,23** km au 31/12/2017).

7.6.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **30** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

7.6.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2017	Valeur 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	-	22 744
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	4
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	33,8	37,5
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	70,93%	56,27%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	80	80
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	92%	97%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	88%	97%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	—	0,0066
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	8,2	8,2
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,12%	0,05%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	99%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	12,72	9,78



1 Caractérisation technique du service

1.1 Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.2 Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 78 168 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 138737.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 56 % au 31/12/2018. (56,33 % au 31/12/2017).

1.3 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2017	Exercice 2018
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	Oui
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui	Oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2018 est de 120 (120 en 2018).

2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	212 €HT	220 €HT
Tarif du contrôle des installations existantes en €	90 €HT	92 €HT
Compétences facultatives		
Forfait vidange de fosse	170 €HT	175 €HT
Forfait vidange de graisse	114 €HT de forfait transport + 52 €HT le m3	117 €HT de forfait transport + 54 €HT le m3

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 13/12/2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs 2019
- Délibération du 14/12/2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs 2018

2.2 Recettes

	Exercice 2017			Exercice 2018		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	278 162,67	0	278 162,67	210 560,43		210 560,43
Autre en € : Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne			53 332,00			47 611,00

Source : *Compte administratif*

3 Indicateurs de performance

3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	6 459	6 834
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	16 244	18 320
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	-	-
Taux de conformité en %	39,8	37,3